

# déi Lénk

**Nathalie Oberweis**

**Députée**

**Luxembourg, le 31 août 2023**

**Concerne : Question parlementaire relative aux interventions et plaintes policières en matière de violence domestique.**

*Monsieur le Président,*

*Conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la ministre de la Justice ainsi qu'à Madame la ministre de l'Egalité entre les hommes et les femmes.*

D'après le rapport *Violence* du comité de coopération: « Toute intervention policière conduit à l'établissement d'un rapport d'intervention et, le cas échéant, à une expulsion avec rapport d'expulsion.<sup>1</sup> »

La loi prescrit que : « ... Le procureur d'Etat avise la victime, dans les 18 mois de la réception de la plainte, des suites qu'il donne à l'affaire. ... Toute victime a le droit, d'après les termes de la loi, d'être informée d'office du classement sans suites de sa plainte et de son motif.<sup>2</sup> »

Devant ces faits je voudrais poser les questions suivantes à Mesdames les Ministres :

1. Est-ce qu'un rapport d'intervention de la police prévaut au dépôt d'une plainte en police ?

---

<sup>1</sup>Rapport au gouvernement pour l'année 2022. Comité de coopération entre les professionnels dans le domaine de la lutte contre la violence.

<sup>2</sup>Note d'information à l'attention des personnes victimes d'une infraction. Le Gouvernement Du Grand-Duché De Luxembourg. Ministère de la Justice. 2010.

2. Combien de plaintes en police (avec ou sans intervention policières) sont déposées par an en matière de Violence domestique depuis les 5 dernières années?
3. Est-ce que le Parquet peut procéder à une expulsion en cas de violence domestiques sans que les victimes ne portent plainte en police?
4. En matière de violence domestiques, le Parquet a été saisi pour 1420 dossiers en 2021 et 1489 en 2022 : combien en ont résulté en classement sans suite et quelles en ont été les raisons ? Combien de dossiers ont été poursuivis? Combien de victimes ont été informées des suites données afin de pouvoir faire valoir leurs droits respectifs endéans les délais prévus ? Comment les victimes peuvent-elles faire valoir leur droit d'être informées du classement sans suite de leurs plaintes respectives ?
5. En consultant les chiffres des récents rapports *Violence* on constate que même pas 1/3 des interventions policières pour violence domestiques résultent en une ordonnance d'expulsion par le Parquet : Quels sont les critères pour qu'un procureur prononce une ordonnance d'expulsion ou pas ?
6. Toujours selon les mêmes données des rapports Violence, le nombre de récidives des auteurs de violence domestique est extrêmement élevé : Que fait le tribunal avec les auteurs qui ont récidivé 3, 4 ou même 5 fois? Combien de récidives, expulsions ou avertissements sont nécessaires pour donner lieu à des poursuites pénales?
7. Pourquoi les auteurs de violences ne sont pas poursuivis et sanctionnés, voire mis en détention tout de suite après une deuxième récidive/intervention policière et/ou deuxième expulsion ou avertissement? Quel contraintes ou ensemble de sanctions implique un avertissement qui n'est pas respecté?
8. En 2022, 246 auteurs de violence domestique ont été expulsés. En 2021, il s'agissait de 249 expulsions. En 2020 on comptait 278 expulsions selon les rapports violence respectifs : Combien d'auteurs de violence domestique expulsés ont été condamnés et emprisonnés? Combien de récidivistes ( 59 en 2022, 46 en 2021 et 47 en 2020) ont été condamnés et/ou mis en détention?
9. Combien des d'auteurs de violence domestique mis en avertissement par le Parquet (18 en 2021 et 11 en 2022 ) qui n'ont pas respecté leur consultation avec le service Riicht Eraus, ont été condamnés et emprisonnés? Combien des 9 récidivistes parmi ces 18 auteurs avertis en 2021 et 5 des 11 en 2022 ont été condamnés et/ou mis en détention?
10. Mesdames les Ministres s'expriment-elles en faveur du port du bracelet électronique pour les auteurs récidivistes et avertis afin de garantir la sécurité de la victime?

11. Combien d'auteurs de violence domestique sont condamnés par année? Et combien sont finalement mis en détention ? Parmi ceux condamnés à une peine de prison ferme, combien purgent/ont purgé l'entièreté de leur peine?
12. Quel dispositif de mesures est mis en place pour protéger les victimes de violence domestique contre leurs agresseurs respectifs tout au long des procédures judiciaires entamés contre ceux-ci?
13. Etant donné le nombre important de récidives, Mesdames les Ministres estiment-elles qu'un entretien obligatoire auprès des services compétents ( Riicht Eraus, Croix-Rouge) après une expulsion est suffisant pour encadrer les auteurs de violence domestique ? Combien d'auteurs expulsés continuent le suivi après le premier entretien? Et pour combien de temps? Combien de demandes volontaires Riicht Eraus reçoit en moyenne par an?
14. Dans la mesure où l'Etat met à disposition des places en foyer pour auteurs de violence domestique expulsés, est-ce qu'un suivi psychologique et une surveillance policière leur sont imposées? Combien de demandes pour ce genre de logement sont faits chaque année depuis 2020 ?
15. Comment les tribunaux responsabilisent à l'heure actuelle les auteurs de violence domestique, et plus spécifiquement les récidivistes et récidivistes avertis? Comment Mesdames les Ministres envisagent-elles de réduire le nombre de récidives?
16. Combien d'auteurs de violence domestique au total sont récidivistes ?
17. L'application Bright Sky, qui permettrait à la victime d'appuyer sur un bouton qui informera la police de la géolocalisation du lieu de violence, est-il fonctionnel? Si non, pourquoi?
18. Que fait le Luxembourg pour atteindre les femmes migrantes victimes de violence domestique et les femmes de la communauté afro-descendante qui sont hésitantes de faire appel aux forces de l'ordre ou aux services d'assistance aux victimes de violence domestique par crainte de stigmatisation raciale et de répression (pour les sans-papiers) ?
19. Combien d'interventions policières, expulsions et plaintes ont été enregistrées dans un contexte où la victime de violence domestique a été une personne racisée ? Comment ces chiffres évoluent-ils par rapport aux chiffres concernant les mêmes aspects pour les victimes de violence domestique non-racisées?
20. Combien de plaintes déposées par des personnes racisées sont déclarées sans suite par rapport aux nombre de plaintes déclarées sans suite par des personnes non-racisées ?

21. De manière générale, les statistiques de la Police tiennent-elles compte de l'origine ethnique et de la couleur de peau des personnes déposant plainte? Dans la négative, pourquoi ces facteurs sociologiques ne sont-ils pas pris en considération ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués,

Nathalie Oberweis

Députée

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping, fluid strokes that form a cursive representation of the name 'Nathalie Oberweis'.